

## CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2011-06

|                    |                                                                                                                                                                                                           |                                                           |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Date : 21 /02/2011 | <b>demande d'autorisation à la capture temporaire, manipulation, marquage et relacher sur place de Phaethon lepturus (Paille en queue à brins blancs) déposée par le Laboratoire ECOMAR et le GEPOMAY</b> | Vote :<br>consultation favorable du<br>Réfèrent terrestre |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|

Ce projet se fait dans le cadre d'un programme régional de recherche des oiseaux marins de l'Océan Indien Occidental.

Cette mission scientifique menée par le laboratoire ECOMAR (Pr Matthieu Le Corre) de l'Université de la Réunion a pour objectif l'étude des déplacements en mer et l'écologie du paille en queue à brins blancs (Phaethon lepturus) à Mayotte.

Cette étude sera réalisée sur les Ilots Pouhou (archipel d'Hajangoua) et Gombé Ndroumé, principaux lieux de reproduction de cette espèce à Mayotte.

Ces travaux seront réalisés avec l'autorisation du Conservatoire du Littoral et en collaboration avec l'association GEPOMAY.

S'agissant d'une espèce protégée, cette étude nécessite un arrêté préfectoral de dérogation pour la manipulation d'espèces protégées.

Les manipulations prévues sont celles définies par le protocole présenté par Ecomar et l'Université de la Réunion sur la demande d'autorisation déposée le 4 février 2011 :

Tracking :

La méthode de télémétrie envisagée consiste à fixer à la bague d'un oiseau un capteur électronique (GLS poids maximum 2 à 4 g selon les modèles) qui va enregistrer la lumière, la nature du milieu ambiant (dans l'eau ou dans l'air) et la température de l'eau quand l'animal est posé. Ces données permettent de calculer une position géographique (latitude et longitude) et de connaître les différentes phases d'activité (en vol, en pêche ou en repos sur l'eau) et la nature des masses d'eau utilisées par l'animal. Ces capteurs ne transmettent pas les données mais les stockent en mémoire. Il faudra donc recapturer l'oiseau entre 8 mois et 1 an après la pose du capteur pour le récupérer et décharger les données.

Biométrie et prélèvement :

- Les oiseaux seront capturés délicatement au nid, bagués, mesurés (aile pliée, culmen tarse) et pesés puis une goutte de sang sera prélevée au tube microcapillaire et mise dans un tube d'alcool. Le prélèvement se fait sur une veine du tarse. Le capteur électronique est ensuite fixé à la bague à l'aide d'un serflex. L'oiseau est ensuite reposé sur son nid.

Tous les nids occupés visités pendant la mission seront numérotés sur le terrain (marque métallique numérotée bien visible fixée sur le substrat) et géoréférencés au GPS. Le contenu de tous les nids sera décrit.

Un rapport d'étude sera transmis à l'issue de chaque mission mentionnant notamment les méthodes utilisées, le nombre d'individus et les espèces concernés, les lieux et dates des opérations et les observations effectuées

**Avis n°2011-06 :**  
Le CSPN émet un avis favorable

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam